

Image not found or type unknown



Droit de visite du bailleur

Par **gorcky**, le **23/01/2012 à 20:58**

Bonjour, mon agence me dit être en droit de visiter mon logement une fois par an. Suis-je dans l'obligation de lui faire visiter l'appartement si cela est inscrit dans le bail? Merci pour votre réponse

Par **cocotte1003**, le **23/01/2012 à 23:15**

Bonjour, oui si cela est inscrit dans le bail que vous avez signé, votre signature vaut acceptation de cette condition, cordialement